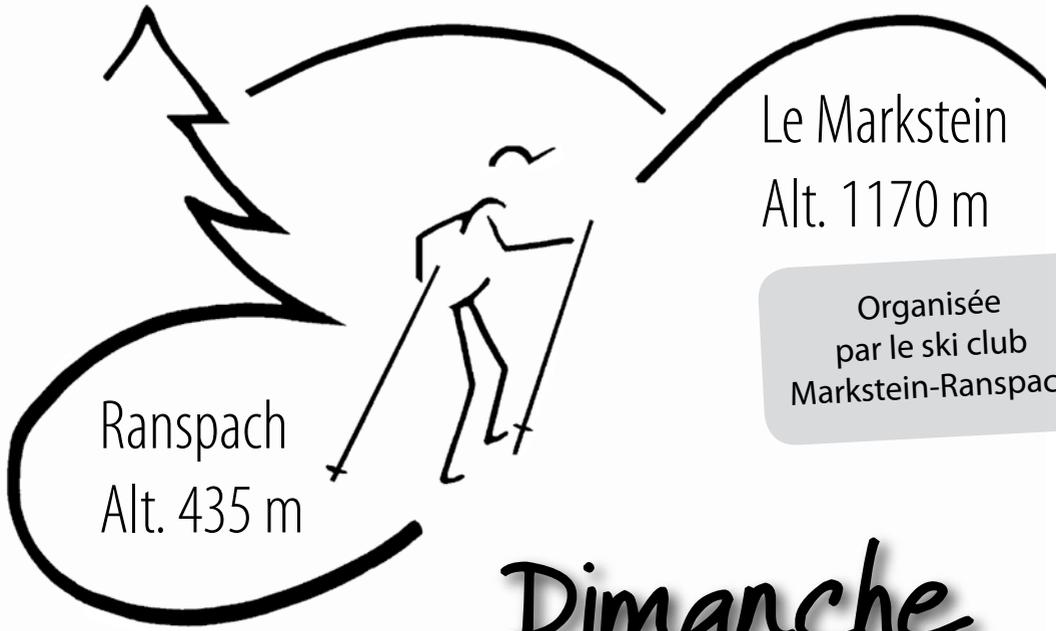


Vallée de Saint-Amarin

Vallée de Saint-Amarin
RANSPACH

1ère Marche Nordique



Le Markstein
Alt. 1170 m

Organisée
par le ski club
Markstein-Ranspach

Ranspach
Alt. 435 m

Dimanche
2 octobre
2011



Rens. 06 62 69 02 44

www.ot-saint-amarin.com

Au programme :



- **Départ :** Salle polyvalente, rue de Général de Gaulle à RANSPACH.
L'accueil à la salle sera assuré de 9h à 11h30.
- **Arrivée :** Au chalet du ski club Saint Antoine (route du Grand Ballon). Arrivée limitée à 14h.
- **Horaires :** Départs de 9h30 à 11h.
- **Parcours :** Env. 6,5 km avec un dénivelé positif de 735 m.
- **Inscription :** Sur place : 5€
3€ pour les moins de 13 ans
- **Accès :** RN 66 - Vallée de Saint-Amarin
Ligne TER Mulhouse - Kruth (arrêt Ranspach)

Un souvenir offert
à tous les participants !
Récompenses au groupe
le plus nombreux
ainsi qu'au plus jeune et au plus âgé !

Boissons et petites collations gratuites à l'arrivée.

**735 m de dénivelé !
Un vrai challenge sportif !**

La petite histoire...

Ce parcours est aussi appelé sentier Joachim, il doit son nom au fondateur du ski club Markstein-Ranspach : Joachim KOENIG. Président du ski club de 1906 à 1933, il empruntait régulièrement ce sentier pour aller au Markstein afin de satisfaire sa passion du ski.

Le chrono des skieurs...

Dans le cadre de l'entraînement pré-hivernal des skieurs du Massif des Vosges, il sera programmé un chronométrage en marche à cannes sur le parcours, en ouverture de cette marche nordique.

La marche nordique est ouverte à tous et aura lieu même par tout temps. Les bâtons de marche sont obligatoires (non-fournis). Les enfants de moins de 13 ans devront obligatoirement être accompagnés par un adulte. L'inscription à la marche vaut déclaration de bonne santé.

L'organisateur est garanti en responsabilité civile. Celui-ci décline toute responsabilité en cas de maladie, vol, accident ou perte. Afin de préserver la nature, les papiers et tout autre déchet sont à jeter dans les poubelles prévues à cet effet. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse. Ne pas s'éloigner des sentiers balisés et respecter le code de la route.